1. INTRODUCTION

1.1 Un marché en transition

Le marché européen des produits du bois est en pleine évolution. Les fournisseurs canadiens doivent adapter leurs produits et leurs méthodes. Le changement le plus important se situe sur le plan des exigences sanitaires de la Commission européenne, qui va rendre obligatoire le séchage au four du bois de conifères. Mais il y en a d'autres.

Devant les exigences toujours plus rigoureuses en matière de qualité, le marché préfère de plus en plus le bois séché au four. Cette préférence découle de la tendance de nombreux milieux à acheter des produits transformés. Des changements se produisent aussi dans les canaux de distribution, où de plus en plus, la chaîne traditionnelle agent-importateurmanufacturier-grossiste-détaillant cède la place à l'importation directe de produits semi-finis ou finis. En France et au Royaume-Uni, l'industrie a connu une intégration et une consolidation d'importance. Cette évolution a donné naissance à de nombreux intervenants majeurs, dont plusieurs sont à même de jouer un rôle significatif dans toute l'Europe.

Il y a également la législation sur le marché unique, qui harmonisera graduellement les codes, les normes et les règlements européens. Même si l'on croit généralement que cette loi aura une incidence restreinte sur la production canadienne, la disposition stipulant que l'approbation d'un pays vaudra pour tous les autres pays encouragera l'expansion géographique vers de nouveaux marchés au sein de la Communauté européenne.

1.2 Portée du présent rapport

Le présent rapport décrit l'évolution actuelle des marchés de la Communauté européenne, et recommande aux sociétés canadiennes des mesures qui leur permettront de se tailler une place stable dans le monde des affaires et de la maintenir. Il vise surtout les quatre marchés européens les plus importants, soit la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, qui représentent 75 p. 100 du marché des sciages, 75 p. 100 des importations de conifères et

63 p. 100 des importations de feuillus de la Communauté européenne.

Ce rapport vise surtout les produits du bois à valeur ajoutée, mais il touche également tout ce qui améliore la qualité des produits offerts sur le marché. Il inclut donc les matériaux séchés au four pour en améliorer la qualité — au-delà des exigences phytosanitaires — ainsi que le bois de menuiserie et l'avivé d'équerre de qualité supérieure et le bois scié dans les dimensions métriques exigées par le marché.

Le rapport s'appuie sur certaines recherches déjà effectuées sur les ouvertures du marché, sur une analyse de la structure et des tendances du marché européen, sur des entrevues faites auprès des principaux intervenants et observateurs des marchés régionaux et sur une analyse des débouchés qui s'offriront aux scieries canadiennes ayant fait les investissements et les changements opérationnels qui s'imposaient.

1.3 Études connexes

Au cours des dernières années, un certain nombre d'études ont été effectuées sur les débouchés qui s'offrent en Europe aux produits canadiens du bois. Plusieurs d'entre elles se sont intéressées aux possibilités s'offrant aux produits du bois à valeur ajoutée, qu'il s'agisse d'ouvertures nouvelles ou d'ouvertures plus intéressantes que celles qui existent déjà. Ces études sont généralement faites dans le contexte des produits disponibles ou virtuellement disponibles dans une province précise (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario). Elles sont également enrichies des connaissances acquises par des missions commerciales au sein de marchés divers, particulièrement au Royaume-Uni, en France, en Italie et en Allemagne. Certaines de ces études sont énumérées ciaprès:

Henley International, Export Market
Opportunities for Ontario Lumber
Products, Conseiller spécial en matière de
relance économique, ministère des
Richesses naturelles de l'Ontario, juin
1990.